



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.30/2008/8

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

Groupe d'experts des statistiques  
différenciées selon le sexe

Cinquième session  
Genève, 6-8 octobre 2008  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**UTILISATION DE DONNÉES STATISTIQUES AUX FINS DE L'ANALYSE  
PAR SEXE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL**

**Engager un dialogue de bas en haut sur les statistiques sexospécifiques**

Note de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

*Résumé*

Le présent document, destiné à mettre en évidence les liens existants entre l'inégalité entre les sexes et les institutions et structures de gouvernance, traite de deux initiatives innovantes de l'OCDE. Il s'agit de la base de données Égalité homme-femme, Institutions et développement ([www.oecd.org/dev/gender/gid](http://www.oecd.org/dev/gender/gid)), qui regroupe d'une manière systématique les données concernant les divers aspects de l'égalité des sexes, y compris les variables institutionnelles; et de *Wikigender* ([www.wikigender.org](http://www.wikigender.org)), plate-forme Internet interactive de partage et d'échange d'informations sur l'égalité entre les sexes, et en particulier les discriminations cachées. Avec ces deux projets, l'OCDE espère faire mieux comprendre les obstacles à l'égalité des sexes et les mesures permettant de les surmonter.

## I. INTRODUCTION

1. «La tradition est un guide, pas un geôlier», a écrit W. Somerset Maugham. Se pourrait-il que certaines traditions, même issues d'une histoire et d'une culture glorieuses, piègent maintenant des pays dans un état de pauvreté? Tel semble bien être le cas de l'influence des normes sociales et culturelles sur le statut de la femme. Les discriminations qui émanent des institutions sociales sont souvent cachées, mais n'en sont pas moins à l'origine de nombreuses inégalités entre les sexes; cela est particulièrement vrai dans les pays dont les institutions officielles et les structures administratives sont faibles. Afin de faire la lumière sur ces questions, le Centre de développement de l'OCDE a conçu deux initiatives innovantes: la base de données Égalité homme-femme, Institutions et développement ([www.oecd.org/dev/gender/gid](http://www.oecd.org/dev/gender/gid)), qui regroupe de manière systématique les données concernant divers aspects de l'égalité des sexes, y compris les variables institutionnelles, et *Wikigender* ([www.wikigender.org](http://www.wikigender.org)), plate-forme Internet interactive de partage et d'échange d'informations sur l'égalité des sexes, et en particulier les discriminations cachées.

## II. POURQUOI L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES EST IMPORTANTE

2. Pour beaucoup de personnes, dans les pays développés, notamment la discrimination à l'égard des femmes est avant tout une question d'ordre moral à laquelle il faut s'opposer par principe. Mais souvent on ne voit pas que priver les femmes d'un rôle actif dans l'économie a des répercussions économiques. Si cette question commence à retenir l'attention dans les pays de l'OCDE, elle est cruellement négligée dans les parties du monde les plus pauvres, là où la discrimination et la répression ont souvent de profondes racines culturelles et religieuses. Pourtant, la capacité des pays en développement à intégrer la main-d'œuvre féminine dans leur économie sera un élément clef de leur compétitivité dans l'économie mondiale.

3. Selon le rapport sur le développement dans le monde 2000/01 de la Banque mondiale, la réduction des disparités scolaires entre garçons et filles aurait grandement stimulé – jusqu'à faire doubler – la croissance économique dans l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud, et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Malgré les déclarations internationales en faveur de l'égalité des sexes, comme par exemple dans les objectifs du Millénaire pour le développement, seuls quelques pays sont parvenus dans les faits à instaurer l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Les différences sont encore plus marquées dans l'enseignement supérieur. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne par exemple, les filles sont deux fois moins nombreuses que les garçons parmi les étudiants dans l'enseignement du troisième degré.

4. Les indicateurs du marché du travail sont également préoccupants parce qu'ils montrent sans ambiguïté que les pays ne tirent pas pleinement parti de leurs ressources humaines, en particulier la main-d'œuvre féminine. Dans de nombreux pays en développement, l'activité économique des femmes est marginalisée, cantonnée dans le secteur informel, l'exploitation agricole à petite échelle et le travail domestique. Il en est ainsi en Asie du Sud comme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord: dans ces deux régions, à peine 20 % des emplois salariés autres que dans le secteur agricole sont occupés par des femmes.

### III. COMMENT MESURER L'ÉGALITÉ DES SEXES

5. Comme le montrent les chiffres, les femmes sont confrontées à de profondes inégalités dans de nombreuses régions du monde. Alors que la discrimination à l'égard des femmes présente plusieurs facettes, les travaux de recherche sur ce sujet sont en général axés sur les thèmes suivants: i) le statut économique des femmes; ii) l'accès des femmes aux ressources telles que l'éducation et la santé; et iii) la participation politique et l'autonomisation des femmes. Le poids des institutions sociales telles que les normes, les traditions et le droit de la famille, bien que souvent supérieur à l'influence des règles et règlements formels, suscite moins d'intérêt. Pourtant, les mesures publiques prises par exemple pour favoriser l'éducation des femmes et leurs chances sur le marché du travail ne donneront pas les résultats escomptés si un grand nombre de filles sont forcées de se marier à un très jeune âge.

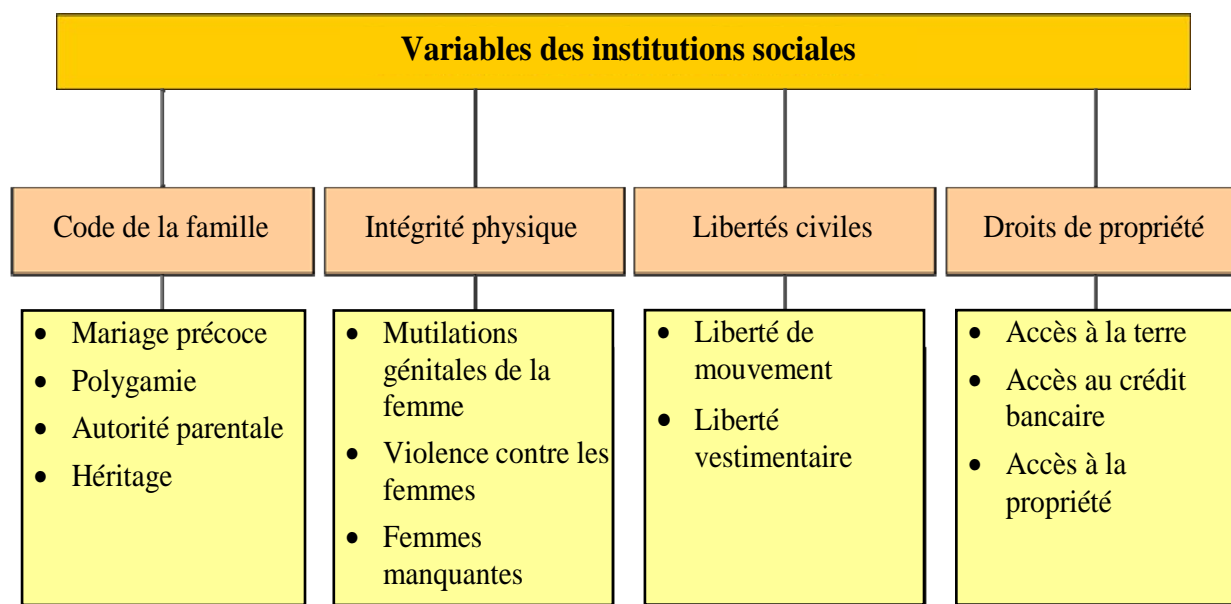
6. Pour combler ce manque d'information, le Centre de développement de l'OCDE a constitué un nouvel ensemble de données systématiques sur l'égalité des sexes: la base de données Égalité homme-femme, Institutions et développement (EID) de l'OCDE. À la différence des compilations existantes, l'EID crée un nouvel ensemble de variables innovantes pour mesurer les inégalités sexospécifiques découlant des institutions sociales. Elle distingue 12 indicateurs qui sont regroupés dans les sous-catégories suivantes: i) le code de la famille en vigueur; ii) l'intégrité physique des femmes; iii) les libertés civiles des femmes; et iv) les droits de propriété des femmes (voir fig. 1). Chacune des variables est codée entre 0 (égalité) et 1 (le plus haut niveau d'inégalité). La valeur des variables des institutions sociales reflète en général le degré d'inégalité<sup>1</sup> ainsi que la taille de la population féminine victime des inégalités. Par exemple, une institution extrêmement discriminatoire peut prévaloir dans un groupe social ne représentant que 40 % de la population d'un pays. Dans ce cas, la valeur de l'indicateur sera de

$$1 \times 0,40 = 0,4$$

formule dans laquelle le premier terme indique le niveau le plus élevé de discrimination et 0,40 traduit le fait que 40 % de la population seulement est concernée.

---

<sup>1</sup> Faute d'un seuil général pour le niveau d'inégalité, les valeurs sont en général fondées sur le résultat relatif d'un pays par rapport aux autres pays.

**Figure 1: 12 indicateurs novateurs sur l'égalité des sexes**

*Source:* Illustration de l'auteur.

#### A. Code de la famille

7. Quatre variables sont regroupées sous l'intitulé «code de la famille»: mariage précoce, polygamie, autorité parentale et pratiques en matière d'héritage. Cette dernière variable indique si le patrimoine est partagé à parts égales entre les descendants hommes et femmes. Selon que la loi est plus ou moins favorable aux héritiers masculins, la variable est codée entre 0 (égalité de traitement entre les fils et les filles) et 1 (l'héritage revient seulement aux descendants masculins). L'autorité parentale est codée 1 pour une société dans laquelle ce sont les pères qui généralement exercent le contrôle complet sur leurs enfants et 0 s'ils partagent à part égale leur autorité avec la mère de leurs enfants.

8. Le mariage précoce est une institution sociale dont la portée est particulièrement importante: lorsqu'il y a mariage de très jeunes femmes, les parents (les pères) et non les jeunes femmes elles-mêmes ont le pouvoir de prendre les décisions majeures concernant le mariage et la formation du foyer. Qui plus est, au sein du ménage, les maris, en général plus âgés, jouissent d'une autorité et d'un pouvoir de décision disproportionnés. L'OCDE utilise le pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 20 ans établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (2004) comme base de son indicateur sur le mariage précoce, qui varie de 0 (pas de mariage précoce) à 1 (toutes les femmes ont été mariées avant l'âge de 20 ans au moins une fois).

9. Faute d'une étude complète sur la prévalence de la polygamie dans le monde, la base de données EID porte sur le degré de reconnaissance par le droit ou la coutume de cette institution sociale. Par conséquent, la variable sur la polygamie n'est pas une estimation du pourcentage des ménages polygames, mais un indicateur de l'acceptation de la polygamie au sein d'une société, aisément comparable entre les pays. La valeur 1 (0) indique l'approbation générale (le rejet) des pratiques polygames dans une société donnée.

## **B. Intégrité physique**

10. Trois variables sont regroupées dans la sous-classe «intégrité physique». La prévalence des mutilations génitales de la femme, l'existence de lois réprimant les actes de violence à l'égard des femmes et le pourcentage de femmes dites «manquantes» car elles ont été victimes d'avortements en raison de leur sexe ou de conditions de vie défavorables.

11. La proportion des femmes ayant subi des mutilations génitales est traduite directement dans le système de codage de 0 à 1; ainsi, 18 % donne une valeur de 0,18. S'agissant de la violence contre les femmes, on quantifie les données fournies par le Fonds du développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM, 2003) qui concernent l'existence de lois contre i) la violence domestique, ii) les sévices sexuels ou les viols, et iii) le harcèlement sexuel, comme suit: 0 s'il existe une législation spécifique, 0,25 si la législation en vigueur ne revêt qu'un caractère général, 0,5 si une législation spécifique est en projet, en cours d'élaboration ou en cours d'examen, et 0,75 si le projet de législation est de nature générale; 1 traduit l'absence totale de législation relative à la violence contre les femmes.

12. La variable sur les «femmes manquantes» est largement inspirée des travaux de Sen (1990) et son codage reflète la prévalence relative de ce phénomène dans un pays. Concrètement, nous utilisons les estimations du nombre de femmes manquantes indiquées par Klasen et Wink (2003), qui correspondent à la différence entre le nombre de femmes qui devraient être vivantes (dans l'hypothèse de l'égalité des sexes) et le nombre réel de femmes dans un pays. La valeur 1 est attribuée au pays ayant le pourcentage de femmes manquantes le plus élevé par rapport au nombre total de femmes (par exemple l'Afghanistan, avec une proportion de 9,3 %). Tous les autres pays reçoivent des valeurs comprises entre 0 (aucune femme manquante) et 1, selon le cas. Si l'on ne dispose que de données agrégées (par exemple, pour l'Afrique subsaharienne), on applique les calculs de Klasen et Wink (2003) à chacun des pays. Il y a lieu de noter que tous ces chiffres sont des estimations approximatives. En raison des difficultés liées à l'établissement des données, les estimations sur le nombre de «femmes manquantes» ne permettent pas de prendre dûment en compte des facteurs importants tels que les migrations, qui influent beaucoup sur le rapport des sexes dans certains pays (ainsi, les pays du Moyen-Orient accueillent une proportion disproportionnée de migrants masculins).

## **C. Libertés civiles**

13. Les indicateurs sur les libertés civiles font l'objet de deux variables: la liberté des femmes de se déplacer librement en dehors de la maison et de se vêtir sans devoir se conformer à des règles sociales ou formelles (souvent liées à l'obligation de porter un voile ou un foulard en public). En ce qui concerne la liberté de mouvement, les indicateurs de l'OCDE traduisent différents degrés de restriction depuis 0 (aucune restriction) jusqu'à 1 (soumission totale à l'autorité masculine). S'agissant de la liberté de porter les vêtements de leur choix, les femmes sont ou non soumises à des obligations et, selon ce critère, la variable est codée de 0 à 1. Pour ce qui est des autres institutions sociales, il se peut que certaines des restrictions ne s'appliquent qu'à certains groupes de la population, auquel cas la valeur de l'indicateur est ajustée en fonction de la taille relative du groupe soumis à cette institution sociale.

### **D. Droits de propriété**

14. Trois variables sont regroupées sous l'intitulé «droits de propriété»: l'accès des femmes au crédit bancaire, leur droit d'acquérir et de posséder la terre et le droit d'accéder à la propriété autre que foncière. Les variations entre 0 et 1 traduisent le degré de restriction et la taille de la population féminine soumise à ces restrictions. Comme il a été dit, le 1 traduit le niveau d'inégalité le plus élevé (il est impossible pour les femmes d'avoir accès à la propriété, à la terre et au crédit bancaire).

### **IV. IMPORTANCE DES INSTITUTIONS SOCIALES**

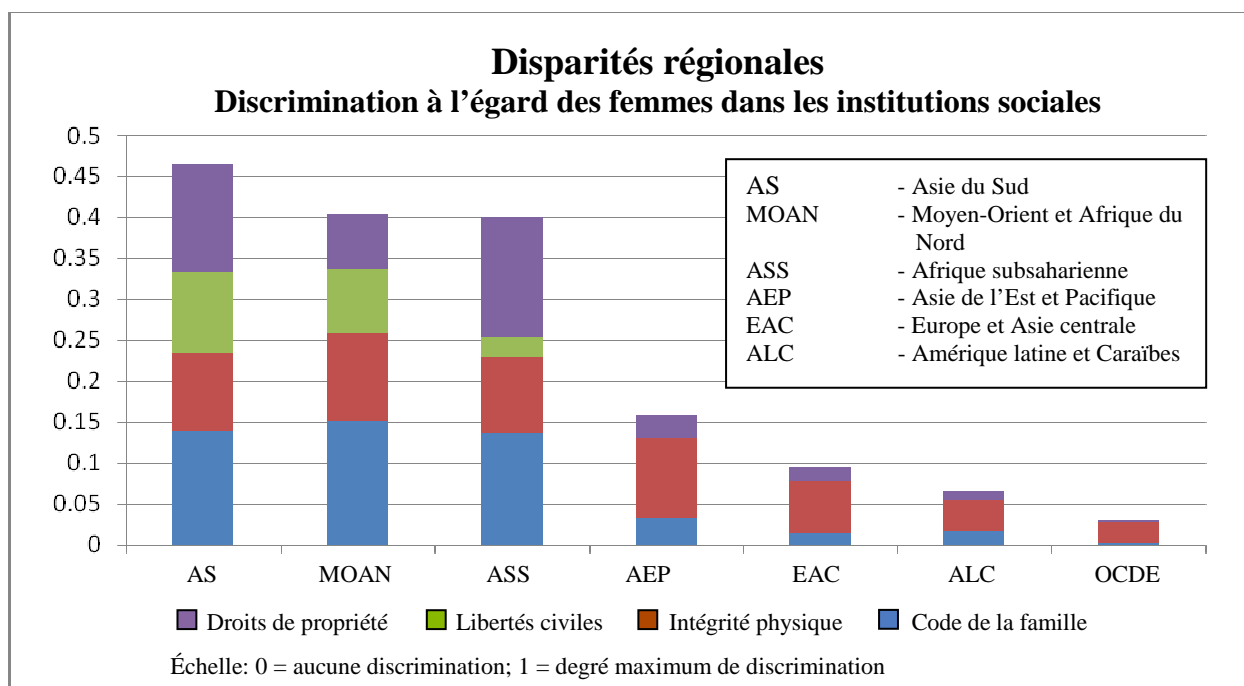
15. La base de données EID montre que les discriminations découlant des institutions sociales sont particulièrement présentes en Asie du Sud, en Afrique subsaharienne ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il est intéressant de noter que certains des pays les plus riches du monde, comme l'Arabie saoudite, ont des niveaux d'inégalité des sexes très élevés. En revanche, les discriminations sont nettement moins répandues dans plusieurs pays pauvres d'Amérique latine. En d'autres termes, un niveau de développement économique élevé n'est pas nécessairement garant d'une plus grande égalité entre les sexes (voir fig. 2).

16. En outre, la base de données met en évidence l'influence déterminante que les institutions sociales exercent sur le rôle économique des femmes. Ainsi, la proportion de femmes dans la main-d'œuvre est faible dans les secteurs où les discriminations liées aux institutions sociales sont élevées. Si l'on ajoute à cela le fait que les femmes privées du droit de propriété peuvent difficilement s'engager dans des activités d'entreprise, le problème devient clair.

17. Alors que l'appartenance religieuse peut avoir une incidence sur le cadre institutionnel d'un pays, l'important est de savoir comment les règles et les normes sont appliquées et mises en œuvre. Si les normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes semblent moins fortes dans les pays chrétiens et bouddhistes, certains pays d'Afrique et d'Amérique latine dont la population est en majorité chrétienne continuent d'appliquer des coutumes qui portent atteinte aux droits des femmes.

À l'inverse, certains pays musulmans, comme la Malaisie, la Turquie, la Tunisie et le Maroc, ont évolué au sein de leur cadre institutionnel général et accordé aux femmes des droits plus larges en matière de mariage, d'autorité à l'égard des enfants, de divorce, de liberté de mouvement, de liberté vestimentaire et d'accès à la propriété. On voit que des discriminations bien ancrées peuvent être supprimées sans saper le fondement des coutumes ou des croyances religieuses.

**Figure 2: Égalité des sexes dans les institutions sociales**



Source: Base de données EID (2007).

## V. CHANGER LES INSTITUTIONS SOCIALES EST DIFFICILE, MAIS POSSIBLE

18. Que ce soit au Maroc ou en Tunisie ou dans certains États du sud de l'Inde, des mesures sont en cours pour modifier les cadres institutionnels qui sont défavorables à la qualification et à l'emploi des femmes et, partant, entravent leur contribution à la croissance. Ces mesures portent leurs fruits: en Tunisie, de 30 à 50 % des juges, médecins et enseignants sont aujourd'hui des femmes. En Inde, les femmes ont atteint ces dernières années les plus hauts niveaux de responsabilité politique ou professionnelle. Toutefois, ces succès restent relativement isolés, et des échecs sont également à déplorer. Même en Inde, il y a de fortes poches de résistance, notamment dans le nord du pays et parmi les migrants des grandes villes, et dans certains États, des femmes sont assassinées dans des litiges sur la question de la dot.

19. Pour accélérer les réformes, de nombreux experts en matière de développement réclament une augmentation des crédits alloués, pour construire des écoles par exemple. Malheureusement, de nombreuses salles de classe toutes neuves risquent de rester vides, simplement parce que les filles ne sont pas toujours autorisées à fréquenter l'école. L'augmentation des crédits, si l'on en a cruellement besoin, n'aura de sens que si l'on s'attaque aussi aux causes profondes de la discrimination.

20. Pour cela, il faut sans doute envisager des réformes institutionnelles et légales, ainsi qu'une meilleure application des lois en vigueur. De même, la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe doit impliquer les hommes beaucoup plus que ce n'est le cas actuellement. De trop nombreux programmes de réforme échouent parce qu'ils sont essentiellement orientés sur les besoins des femmes et négligent le fait que les sociétés fondées sur des pratiques

discriminatoires persistantes procurent aux hommes des avantages auxquels ils ne renonceront pas facilement. Il est donc important d'associer les hommes à la réforme en prévoyant des mesures incitatives, voire peut-être une indemnisation financière. Un tel débat est actuellement en cours au Kenya dans la perspective d'une réforme des lois sur l'héritage qui sont discriminatoires.

21. De nombreux pays veulent changer après avoir signé la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 et, plus récemment, en 2000, avoir souscrit à l'objectif du Millénaire relatif à l'autonomisation des femmes et à la lutte contre la discrimination. Par conséquent, si l'aide apportée aux pays en faveur de l'égalité des sexes est importante, elle représente aussi un engagement international. La question qui se pose est celle de savoir où commencer et comment. Rechercher des informations intéressantes et réunir des données pertinentes est un bon début. La base de données EID et d'autres ressources statistiques ont permis peu à peu de mesurer l'étendue de la discrimination à l'égard des femmes, et par voie de conséquence, d'élaborer des politiques plus efficaces susceptibles d'entraîner de réels changements. Enfin, c'est encore plus important, la volonté d'un changement durable doit être suscitée au sein des communautés elles-mêmes. À cet égard, le site *Wikigender* peut être très utile.

## **VI. WIKIGENDER – ENCOURAGER LE DIALOGUE SUR LES STATISTIQUES SEXOSPÉCIFIQUES**

22. *Wikigender*, la nouvelle plate-forme Internet du Centre de développement de l'OCDE, a permis de toucher le public et de favoriser un dialogue de bas en haut sur l'importance des statistiques sexospécifiques. Ce site Web offre un forum ouvert à tous pour partager et échanger des informations sur la situation des hommes et des femmes à travers le monde. Il encourage une discussion franche à propos des éléments qui font obstacle à l'égalité des sexes, et en particulier à un plus grand rôle social et économique des femmes. Il s'appuie sur une participation active des utilisateurs qui peuvent contribuer à son contenu en publiant des commentaires ou des articles ou en créant de nouvelles entrées dans cette base de connaissance.

23. Le site Web, qui est destiné à offrir un accès unifié aux ressources sur l'égalité des sexes, propose déjà une base riche de données statistiques différenciées en fonction du sexe, portant notamment sur la représentation politique des femmes dans les gouvernements nationaux, le rôle des hommes dans l'éducation des enfants et l'importance des femmes pour le développement économique en Afrique. En outre, les utilisateurs peuvent consulter un peu plus de 280 articles et documents, parmi lesquels des rapports détaillés sur l'égalité des sexes dans divers pays du monde, membres et non membres de l'OCDE. Un mois après son ouverture, le site avait reçu plus de 25 000 visites.

24. *Wikigender* suit une approche à deux niveaux, ce en quoi il se distingue nettement d'autres sites Web conçus selon la technologie «wiki», tels que l'encyclopédie en ligne Wikipedia. Le contenu provenant de sources officielles (par exemple l'OCDE) est mis en évidence et protégé. Les nouvelles informations publiées sur le niveau ouvert de *Wikigender* sont soumises à l'examen de près de 300 spécialistes qui sont des utilisateurs inscrits et ont été autorisés à apporter des modifications au contenu ainsi qu'à créer ou télécharger de nouveaux articles et documents. Le site est donc à l'abri de tout contenu potentiellement non fiable, ce qui lui garantit un haut niveau de qualité.

25. Pour essayer d'élargir les fondements institutionnels du projet, le Centre de développement de l'OCDE a récemment conclu un partenariat avec la Société financière internationale de la Banque mondiale. D'autres partenariats sont en cours de négociation. Ils renforceront les capacités de gestion du site tout en élargissant la gamme des sujets présentés et en approfondissant leur traitement.

26. L'ouverture d'un forum qui fait connaître l'expérience qu'ont les gens des lois et coutumes locales aura deux conséquences importantes. Tout d'abord, cela élargira le champ des informations disponibles quant à la situation des femmes dans le monde; certains faits et chiffres pourront servir à alimenter des bases de données telles que l'EID. Deuxièmement, impliquer les gens dans cette expérience d'apprentissage mutuel fera intervenir des alliés locaux tels que syndicalistes, associations professionnelles et enseignants, susceptibles de faire pression en faveur du changement, tout en engrangeant un soutien public plus large et dissipant les craintes que ressentent inévitablement les citoyens face aux changements.

27. Sur le long terme, ce processus contribuera à vaincre les mentalités et les comportements sociaux rigides et donnera aux responsables politiques les moyens d'adapter leurs stratégies aux situations particulières d'un pays ou d'une collectivité. Encourager une plus grande ouverture peut être un moyen de s'attaquer aux préjugés et à la méfiance qui nourrissent les discriminations durables. Cela constituera également un élément de sensibilisation, de la presse internationale par exemple, mais aussi des médias locaux en vue de renforcer la volonté de réforme.

## VII. CONCLUSION

28. La réduction des disparités entre les sexes n'est certainement pas une tâche facile, mais elle est réaliste et nécessaire. L'établissement de statistiques sexospécifiques et, en particulier, la communication de ces données aux décideurs et à la société civile sont deux éléments indispensables pour élaborer des politiques plus appropriées et convaincre les citoyens des avantages découlant d'une plus grande égalité des sexes.

29. Avec des stratégies cohérentes, nuancées et inclusives, on peut espérer qu'un jour disparaîtra pour de bon le type de discrimination stérile qui prive les femmes de leurs droits et obère le potentiel de développement de pays entiers. Ce n'est qu'en impliquant le public dans le débat que l'on verra mieux les éléments qui font obstacle à l'égalité des sexes et les politiques de nature à les surmonter. Dans cette perspective, la base de données EID et le site *Wikigender* sont deux initiatives importantes.

## Références

- Banque mondiale (2001), *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources and Voice*, Washington.
- Drechsler D., Jütting J. et Lindberg C. (2008): “Gender, Institutions and Development – Better Data, Better Policies”, *Poverty InFocus*, Centre antipauvreté du PNUD, janvier 2008.
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (2003): *Not a Minute More: Ending Violence against Women*, New York: UNIFEM.
- Forsythe N., Korzeniewicz R. P. et Durrant V. (2000), “Gender Inequalities and Economic Growth: A Longitudinal Evaluation” dans *Economic Development and Cultural Change*, vol. 48 (3).
- Jütting J. et Morrisson C. (2006), «L’égalité entre les sexes est un outil du développement», *Le Monde*, 13 janvier 2006.
- Jütting J., Morrisson C., Dayton-Johnson J. et Drechsler D. (2008), “Measuring Gender (In)Equality: The OECD Gender, Institutions and Development Data Base”, *Journal of Human Development*, vol. 9, n° 1, p. 65 à 86.
- Klasen S. (2002), “Low Schooling for Girls, Slower Growth for All? Cross-country Evidence on the Effect of Gender Inequality in Education on Economic Development”, *The World Bank Economic Review*, vol. 16.
- Klasen S. et C. Wink (2003): Missing Women: Revisiting the Debate, *Feminist Economist*, 9 (2 et 3), p. 263 à 299.
- Mörtvik Roger et Roland Spånt (2005), «L’égalité des sexes engendre-t-elle la croissance?» dans *L’Observateur de l’OCDE*, n° 250, juillet.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2004): *Rapport sur le développement humain: la liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York: PNUD.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2005), *Rapport de l’Équipe de projet sur l’éducation et l’égalité des sexes*, New York.
- Sen A. (1990): More than 100 Million Women are Missing, *The New York Review of Books*, 20 décembre.

-----